



AVIS

RAPPORTS FINANCIERS
(Exercice financier 2023)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le rapport financier et le rapport des auditeurs, pour l'exercice financier 2023, seront déposés par le trésorier lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra, le **lundi 13 mai 2024**, à compter de 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de Ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.
2. À cette occasion, monsieur le maire Guy Caron fera rapport aux citoyens des faits saillants de ce rapport financier tel que prévu par la loi.

FAIT À RIMOUSKI, CE 1^{ER} MAI 2024

(S) Cynthia Lamarre, avocate
Assistante-greffière